

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Espagne-l-IVG-restera-un-droit>



École & société

Espagne : l'IVG restera un droit

- Société - Égalité femmes-hommes -

Date de mise en ligne : mercredi 24 septembre 2014

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés



La lutte et la mobilisation ont payé. Le gouvernement espagnol a annoncé hier qu'il abandonnait son projet de loi qui visait à restreindre le droit à l'avortement.

Ce projet, annoncé en début d'année, avait suscité de nombreuses réactions et une forte mobilisation à travers le monde sous la bannière "IVG mon corps, mon droit" (lire l'article > [ICI](#) <).

En Espagne, la durée légale pour avorter reste donc de 14 semaines. Cependant, le chef du gouvernement espagnol a annoncé sa volonté de modifier la loi en vigueur afin de rendre l'accord des parents obligatoire en cas d'avortement des mineures.

Pour le SE-Unsa, l'abandon du projet de loi est une bonne nouvelle. Cependant, nier le droit des mineures à disposer de leur corps, en rendant obligatoire une autorisation parentale dans tous les cas, n'est pas une bonne idée. Certaines situations familiales peuvent être conflictuelles et nécessitent un accompagnement spécifique des mineures.

Pour le SE-Unsa, le droit de disposer de son corps et le droit à l'intégrité physique doivent être des principes universels.